

### **Actualisation de la convention de mise à disposition du local technique des Etables**

Il convient d'actualiser la convention de mise à disposition en vue des travaux à venir.

Un travail a été conduit par les services de la Communauté de Communes dans ce sens.

Après approbation par le Conseil Municipal des Etables, il est demandé aux conseillers communautaires d'autoriser le président à signer ce nouveau contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition présentée par le Président et lui donne tout pouvoir pour signer la dite convention .

### **Annulation de la délibération sur le projet de Convention entre la Communauté de Communes du Pays du Mézenc et le S.D.I.S pour une intervention conjointe « déneigement – pompiers » en période hivernale.**

Suite à la réunion qui s'est tenue le 19 février 2009 entre les élus de la CCPM et les services du S.D.I.S. il convient d'annuler la délibération prise en date du 31 janvier 2009.

En effet il est inutile de conventionner avec le S.D.I.S .

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour cette annulation et se félicite de la mise en place d'une coordination de terrain entre services.

### **Maîtrise d'ouvrage de l'EMIM 2009**

Le Président rappelle que la collectivité a constitué un groupement de commandes avec la Commune du Monastier sur Gazeille.

Il a été lancé un marché en procédure adaptée afin de retenir le maître d'ouvrage sur ces travaux ainsi que des autres lots constitutifs du groupement de commandes.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes a retenu la candidature du Cabinet FARGETTE, seul à avoir répondu à l'appel d'offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition présentée par le Président et lui donne tout pouvoir pour procéder à son exécution.

### **Numérisation du cadastre**

Suite à la délibération du 31 janvier 2009 qui autorisait le président à lancer une procédure adaptée concernant la numérisation des cadastres des 15 communes de notre territoire, trois candidats ont répondu dans les délais impartis à savoir avant le 27 février 2009.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par la société GEOSPHERE avec une offre à 19545,60 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition présentée par le Président et lui donne tout pouvoir pour signer le marché.

**Compte rendu – Conseil Communitaire**  
**Jeudi 5 mars 2009**  
**Le Monastier-sur-Gazeille**

**Présentation des activités de la Mission Locale**, par Marc LIABEUF et Christophe CEYTE

**Information sur la bibliothèque du Monastier/G et ses activités intercommunales**, par Hélène VINCENT

**Bilan d'activité Multi Accueil « La Clé des Champs »** par Patricia MACHABERT et Mathilde MASSEBOUF

**Rapport d'activité de l'office de tourisme intercommunal**, par Raphaël BONNET et Sébastien MICHEL

**Maîtrise d'œuvre local technique des Etables et plan de financement prévisionnel**

Le Président rappelle que le bâtiment mis à disposition par la commune des Etables au pied des téléskis abrite depuis plus de 20 ans la gare de départ de la station, ainsi que le local technique plus récemment de l'équipe verte intercommunale.

Ce bâtiment doit évoluer vers des fonctions nouvelles et être amélioré. Il n'est pas adapté aux usages en haute saison et de nombreux espaces font défaut : salle commune, toilettes pour le personnel et le public, local d'accueil du public ; de plus l'ensemble de ces bâtiments ne sont pas aux normes ni chauffés.

En parallèle depuis plusieurs années, la CCPM loue un Algeco qui tient lieu de poste de secours pour une dépense d'un montant de 4800 € par an.

Le président propose que la CCPM conventionne avec le CDG 43 pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 7850 €. H.T.

Un estimatif des travaux Gros œuvre 64500 € H.T. et isolation 30000 € H.T. a été produit par le CDG 43.

Ce dernier doit permettre à la Communauté de communes de rechercher tous les partenariats financiers possibles auprès du Département, de la Région Auvergne dans le cadre du FRIT mais aussi de l'Etat via la convention Massif Central.

La mission du Centre de Gestion comprend :

- l'étude de faisabilité
- la réalisation du dossier de permis de construire
- APS et APD
- Réalisation du dossier de consultation des entreprises
- Assistance dans la passation des marchés publics
- Contrôle, réception et décompte des travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition présentée par le Président et lui donne tout pouvoir pour procéder à son exécution.